

## La mesure et la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Cette note a pour objectif de présenter, conformément aux décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023, l'index de l'Université Paris Nanterre relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat.

Cet index est le résultat de trois indicateurs qui mesurent d'abord les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes chez les personnels titulaires (1<sup>er</sup> indicateur sur 40 points) et chez les personnels contractuels (2<sup>e</sup> indicateur sur 40 points), puis les dix plus hautes rémunérations de l'établissement par genre (3<sup>e</sup> indicateur sur 20 points). La somme de ces indicateurs permet d'obtenir une note maximale de 100 points et des pénalités sont prévues pour les établissements qui auraient un score inférieur à 75/100.

La mesure des deux premiers indicateurs est le résultat d'un calcul opéré par un outil fourni par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP). Celui-ci analyse les écarts de rémunération par genre, à corps – grade – échelon identique sur l'année 2023. Il a ainsi déterminé un score de 39/40 concernant les personnels titulaires et de 39/40 pour les personnels contractuels.

Le troisième indicateur a été mesuré en observant les dix plus hautes rémunérations de l'année 2023. Nous constatons que parmi ces dix plus hautes rémunérations, il y a quatre femmes et six hommes, ce qui permet à notre établissement d'obtenir le score de 16/20.

Les résultats de ces indicateurs ont été intégrés dans un calculateur de la DGAFP, qui synthétise le score obtenu par l'établissement dans le tableau suivant. Celui-ci rappelle les notes maximales et notre score, puis vient pondérer ces chiffres afin de les réajuster en fonction de la répartition des effectifs UPN titulaires et contractuels.

Université Paris Nanterre	Note maximale initiale	score initial de l'UPN
égalité de rémunération pour les fonctionnaires	40	39
égalité de rémunération pour les non titulaires	40	39
dix plus hautes rémunérations	20	16
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>94</b>

EQTP de L'UPN	
Nb EQTP fonctionnaires (1)	1538,36
NB EQTP contractuels (2)	787,56
Correctif sur la pondération (1)/(1+2)	0,66

Personnalisation de la pondération	Note maximale pour l'UPN	score final de l'UPN
égalité de rémunération pour les fonctionnaires	52	50,7
égalité de rémunération pour les contractuels	28	27,3
dix plus hautes rémunérations	20	16
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>94</b>

Le score de notre établissement est donc de 94/100. Il était de 92,675 l'année dernière.